

La population active dans le développement rural

VRESSE-SUR-SEMOIS
Conseil communal

Les citoyens de l'entité vressoise ont participé activement aux réunions qui ont eu lieu dans le cadre de l'Opération de Développement Rural.

Juliette Maquet et Bruno Echterbille, les deux représentants de la Fondation Rurale de Wallonie pour la commune de Vresse, sont venus présenter le bilan des différentes réunions qui ont eu lieu dans le cadre de l'Opération de Développement Rural (ODR) et ont également informé de la suite du calendrier.

Durant les mois d'octobre et novembre 2021, une dizaine de personnes-ressources ont été consultées afin de préparer les réunions de consultations populaires dans les différents villages de l'entité. Celles-ci ont eu lieu entre le 25 janvier et le 15 mars 2022. Quelque 159 personnes ont participé à ces réunions. Des réunions de consultations ont également été organisées avec le personnel communal, le Conseil Communal Consultatif des Aînés (CCCA) et les enfants de 4^e et 6^e primaires. À la fin de cette période de consultation, 8,5 % de la population communale a été consultée, ce qui représente au beau taux de participation. Des groupes de travail se sont ensuite réunis pour débattre sur les différen-



Juliette Maquet et Bruno Echterbille, les deux représentants de la Fondation Rurale de Wallonie pour Vresse.

tes thématiques : l'attractivité du territoire, le cadre de vie et la mobilité, les services à la personne et associatifs ainsi que les activités économiques.

Équilibre entre habitants

Au niveau de l'attractivité du territoire, la population souhaite conserver les implantations scolaires dans les villages et développer l'offre de loisirs pour les jeunes. Elle souhaite aussi un équilibre entre les habitants permanents, les seconds résidents et les touristes notamment en gérant les sites de camping sauvage et en limitant le nombre et la transformation d'habitats en gîtes.

L'accès au logement est également une des priorités de la population (aides aux logements pour les jeunes, habitats légers et habitat intergénérationnel). Parmi les autres desiderata des citoyens, on peut citer le maintien d'un tourisme durable et le renforcement de la communication communale (panneau d'affichage, agenda partagé, etc). Concernant le cadre de vie et la mobilité, les revendications des citoyens concernent principalement la protection et la valorisation du cadre environnemental, la poursuite d'actions en faveur de l'énergie et du climat, la préservation et la valorisation du patrimoine local, le

développement de l'offre de transports collectifs et la recherche de solutions alternatives en mobilité.

Meilleure connectivité

Quant aux services à la personne et à l'associatif, la population souhaite adapter et pérenniser les services, notamment en mettant en place des équipements nécessaires en lien avec le vieillissement de la population mais aussi en trouvant des solutions et aides pour encourager et favoriser l'arrivée de nouveaux habitants et plus spécialement des jeunes et des familles. Parmi les autres revendications, on peut citer le maintien des services médicaux et

des services à la personne sur le territoire, le développement de l'offre sportive, culturelle et de loisir ainsi que le soutien de la vie associative locale.

Au niveau des activités économiques, les citoyens souhaitent un soutien de la filière agricole locale via la promotion des producteurs locaux, la valorisation de la filière bois et du patrimoine forestier, le développement de l'attractivité du territoire d'un point de vue économique (installation d'entreprises, création d'emplois, commerces de proximité) ainsi qu'une meilleure connectivité (internet et téléphone) sur le territoire.

ÉTIENNE WANLIN

Mise en place de la CLDR

La Commission Locale de Développement Rural sera mise en place dès septembre.

Cette commission consultative est avant tout un lieu de dialogues, une plateforme d'échanges entre les citoyens et les élus.

Trois-quarts des membres sont issus de la population et un quart maximum du Conseil communal. Son objectif est l'élaboration du

Plan Communal de Développement Rural (PCDR) et sa mise en œuvre. Durant la phase d'élaboration, des réunions régulières seront organisées pour rechercher les stratégies, élaborer les fiches-projets et les prioriser. Au niveau des candidatures, on constate une bonne répartition par village, par genre et génération. Tous les profils profes-

sionnels sont représentés.

En conclusion à cette présentation, le bourgmestre Arnaud Allard a tenu à féliciter la population pour son implication lors des différentes réunions. Il a également fait remarquer que rien d'extraordinaire n'est attendu par les citoyens, ce qui montre que la commune est relativement bien gérée. E. WAN

EN BREF

LA MAISON DU BARON LÉON FRÉDÉRIC EST VENDUE

La maison que le peintre Baron Léon Frédéric occupait lors de ses séjours au village était devenue propriété communale. Après plusieurs tentatives de vente et des offres qui ne répondaient pas aux attentes de la commune, le notaire vient de recevoir une offre ferme de 135 000 €. Les autorités communales ont décidé de saisir cette opportunité et de vendre le bien. Comme indiqué dans l'acte de vente, l'aspect extérieur de la façade et du jardin devra être conservé.

AMÉNAGEMENT DU POINT DE VUE DU JAMBON

Dans un premier temps, le cahier des charges relatif à l'aménagement du Point de Vue du Jambon prévoyait la conception et la réalisation du projet. Aucune entreprise n'a relevé le défi. Le nouveau cahier des charges concerne uniquement la conception du projet. « On revient donc sur quelque chose de plus classique en termes de marché mais cela n'impactera en rien la qualité du projet. On est toujours dans les temps. Ce projet avait été initié par l'ancienne majorité » signalera Arnaud Allard